

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 25/11/2013

Dossier complet le :

25/11/2013

N° d'enregistrement :

2013-1283

### 1. Intitulé du projet

**Projet de création de la ZAC Ecocité 8 à Loison-sous-Lens**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom KRUSZKA

Prénom Daniel

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : 52 rue Léon Blum - 62218 LOISON SOUS LENS

Nom, prénom et qualité de la personne morale KRUSZKA Daniel : Maire de la commune  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  2  1  6  1  2  0  5  1  2  3  7  1  0  0  11 Forme juridique Collectivité publique locale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Superficie : 99 300 m <sup>2</sup> SHON : 14 400 m <sup>2</sup> (surface de 80 m <sup>2</sup> / logement pour un total de 180 logements)
6d	Voiries créées : ~ 1 500 ml (cf. carte jointe en annexe 4)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Dans le souci de s'engager dans une démarche réfléchie et de qualité, la ville de Loison-sous-Lens a engagé en 2011 une étude A.E.U (Approche Environnementale de l'Urbanisme) à l'échelle du quartier nord de la ville. Ce périmètre de réflexion couvre 135 ha. La ville de Loison-sous-Lens s'est donnée comme ambition de s'engager dans une démarche d'urbanisme durable à travers la réalisation d'un projet d'éco-quartier dans le secteur de la cité 8 afin de recréer un véritable cadre de vie, redonner une place aux modes de déplacement doux, créer une véritable centralité de quartier et créer une interrelation entre le centre-ville et les quartiers de la cité 8. Les terrains agricoles compris dans l'ancien périmètre Seveso de la société ARKEMA et insérés dans le tissu urbain, objet du périmètre de la ZAC éco-cité 8, peuvent y répondre. **Il est apparu que ce périmètre de 135 ha était pertinent afin d'avoir une vision globale des enjeux et problématiques à traiter sur ce secteur. Néanmoins, dans la réalisation opérationnelle du projet d'éco-quartier souhaité par la ville, il est apparu nécessaire de cibler l'intervention sur un périmètre plus restreint.**

Tenant compte aussi d'une approche sensible réalisée par un géobiologue qui a identifié les rivières souterraines, les failles géologiques, les lignes haute tension, cette approche sensible a permis de cibler des zones à urbaniser plus judicieuses.



## 4.2 Objectifs du projet

Les grands principes qui guident le projet de création de la ZAC Ecocité 8 à Loison-sous-Lens sont les suivants :

- ⇒ Créer une structure paysagère et de biodiversité
- ⇒ Créer une Centralité et une Polarité
- ⇒ Assurer un maillage viaire et une connexion du quartier au reste de la ville
- ⇒ Développer un programme logement
- ⇒ Assurer une mixité des fonctions Urbaines

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Lancement de l'opération sur deux phases :

2014-2017 : réalisation de 120 logements, des équipements publics et des premières voies de désenclavement du quartier,

2017-2019 : réalisation de 60 logements.

La programmation envisagée est la suivante :

- 57 000 m<sup>2</sup> dévolus au logement,
- 17 000 m<sup>2</sup> environ dévolus aux espaces publics et équipement publics dédiés aux sports et loisirs,
- 25 000 m<sup>2</sup> dévolus à la production agricole maraîchère biologique

Le périmètre de la ZAC ainsi dessiné tient compte à la fois de sa faisabilité économique en terme d'Aménagement, de son accessibilité, de sa position au regard des enjeux de centralité, de polarité sur la cité 8 par rapport aux autres quartiers et des espaces pertinent et cohérents mobiliser.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un travail de construction du cahier des charges va débuter en 2014 permettant de fixer un cadre de référence et les ambitions ainsi présentées. La charte des éco quartier signée par la commune en 2013 (reprenant les cibles de l'AEU) constituera notre guide en vue d'assurer la cohérence du projet.

Lancement de l'opération en deux étapes deux phases :

2014-2017 : réalisation de 120 logements, des équipements publics et des premières voies de désenclavement du quartier,

Arrivée des nouvelles populations.

2017-2019 : réalisation de 60 logements

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création de la ZAC Ecocité 8 : SHON de 14 400 m<sup>2</sup>

Densité maximale de 30 logements / ha. Un maximum de 180 logements dans la programmation.

Une estimation de 80 m<sup>2</sup> par logement, soit 80 \* 180 = 14 400 m<sup>2</sup>

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Création de la ZAC Ecocité 8 : (Superficie : 9,93 ha – SHON : 14 400 m<sup>2</sup> – Voiries : ~ 1 500 ml)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
✓ Parc destiné aux sports et aux loisirs et une place centrale	17 000 m <sup>2</sup>
✓ Zone agricole existante en mutation vers une vocation maraichère et pédagogique	25 000 m <sup>2</sup>
✓ Volet habitat en 2 phases :	
• phase 1 : logements + équipements publics + voiries + voies douces – période 2014-2017	3,9 ha
• phase 2 : logements – période 2017-2019	1,8 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

LOISON SOUS LENS

(cf. cartes de localisation en annexe 2 y compris pour les coordonnées géographiques)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Cf. carte en annexe 2

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

LOISON SOUS LENS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Vraisemblablement Oui mais inconnu à ce stade du développement de l'opération d'aménagement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains agricoles uniquement et exploités en production céréalière à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez les règlements applicables à la zone du projet

- ⇒ SCOT Lens-Liévin / Hénin-Carvin (approuvé le 11/02/08) ;
- ⇒ POS modifié et révisé le 19/06/09 (PLU en cours d'élaboration) ;
- ⇒ PLH (programme nouveau 2013-2018) : application à l'échelle communale suite à déclinaison du SCOT.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **PADD du PLU débattu avant la date du 01/02/13**

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui le projet est situé sur le territoire de la commune de Loison-sous-Lens, couverte par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE des infrastructures de transport terrestres (routières et ferroviaires) du département du Pas-de-Calais. Il a été approuvé le 15 octobre 2012.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, la commune de Loison-sous-Lens est concernée par un PPRn Inondation à la commune. Ce plan a été prescrit depuis le 29 janvier 2011 et approuvé depuis le 04 septembre 2007.  La ville de Loison-sous-Lens n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en zone agricole mais à côté d'un ancien site industriel ARKEMA (recensé sur les bases BASIAS / BASOL). Une étude environnementale ainsi qu'une étude de pollution des sols a permis de s'assurer qu'il n'existe pas de pollution en surface sur les terres agricoles (Terres actuellement en culture intensive)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, la commune de Loison-sous-Lens n'est pas située dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui le projet est situé à proximité de nombreux sites référencés au patrimoine minier.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Récupération des eaux pluviales envisagée. Adduction du projet sur le système/réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de parkings ou garages ou caves est encore inconnue à ce stade de développement de l'opération d'aménagement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone de cultures intensives. Pas de richesse faunistique ou floristique constatée sur le secteur d'étude. L'étude environnementale a démontré qu'il n'existe pas sur le site de richesses sur le plan de la Faune et de la Flore. Un des enjeux et des réponses seront d'offrir des conditions favorables au développement de la Biodiversité et le renforcement
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	des corridors biologiques ( <i>coulée verte support au déplacement et vecteur de faunes et de flores, nature en ville, jardin et zone maraichères</i> )



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Projet situé en zone agricole uniquement. La commune a engagé la révision du POS vers un PLU. A cet effet, la commune a requalifié l'ensemble des emprises agricoles sur sa partie Nord Est, propriétés d'Arkema (identifié comme zone à urbaniser sur l'ancien POS) en zone agricole, au travers de son PADD.</p> <p>La réflexion a été engagée sur l'utilisation optimale des espaces disponibles. Pour ce faire, elle prévoit le développement sur 2,5 ha d'une zone maraîchère à Haute qualité environnementale.</p>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, le projet ne semble pas concerné par les risques naturels. Toutefois, les aléas aux risques naturels sont connus à l'échelle communale. Il s'agira donc de se montrer prudent sur certains types de risques (minier, inondation, retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines, etc...</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Projet situé en zone agricole et exploité en production céréalière.</p> <p>Mais situé à côté d'un ancien site industriel ARKEMA (recensé sur les bases BASIAS / BASOL).</p>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'être source de bruit uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire. Les déplacements automobiles seront sources de bruit. Un des enjeux est d'en réduire l'impact à travers le développement des voies douces, de réduire la place de la voiture, de développer les transports en commune (bus à haute qualité de services en réflexion), de réfléchir à optimiser l'intégration urbaine du quartier (lien vert support au déplacement Nord sud, connecter les voies existantes, continuité urbaine). Parallèlement la commune construit une cantine scolaire sur le quartier et réfléchi au développement des équipements publics limitant de facto les déplacements.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des odeurs uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.</p>
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.</p>



	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses en phase de fonctionnement puisque le lotissement sera éclairé. Cependant sa localisation géographique ne sera pas de nature à engendrer des effets cumulés significatifs.</p> <p>Le lotissement fera l'objet d'une recherche d'un éclairage durable.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets de polluants dans l'air par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le trafic routier : monoxyde de carbone (CO), benzène, dioxyde d'azote (NO2), composés organiques volatiles (COV), particules PM10, dioxyde de soufre (SO2).</li> <li>■ Le chauffage des bâtiments par gaz naturel : dioxyde de Carbone (CO2), oxyde d'azote (No<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (co), Ammonium (NH4).</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront infiltrées directement à la parcelle. Les eaux usées seront dirigées via le réseau d'assainissement collectif existant. L'un des enjeux repris à travers l'AEU est la préservation des ressources en eau. Les réponses apportées sont le développement de parkings, végétalisés, le Développement de zones plantées, enherbées, le développement de noue, le rejet des eaux pluviales à la parcelle pour le futur bâti.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la requalification du cadre de vie et du paysage par la transformation d'un espace agricole et cultivé en espace résidentiel de haute qualité.</p> <p>L'un des grand enjeux est de définir les conditions d'urbanisation du site permettant de respecter les engagements environnementaux et urbains de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), au regard du développement durable. Les réponses apportées tourneront autour d'une intégration de l'impact environnemental des déplacements, (voie douces, place de la voiture à repenser, transport en commun à intégrer voir à générer (bus à haute qualité de services en réflexion), de l'intégration urbaine du quartier (lien vert support au déplacement Nord sud, connecter les voies existantes, continuité urbaine). Des réponses seront apportées autour de la notion de biodiversité <i>positive</i>. Elles permettront de préserver les ressources en énergie primaire et une réflexion sur les forme urbaines (densité, approche bioclimatique, espaces partagé).</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

### • LENS

- => Projet d'aménagement de la rue Paul Bert à LENS ;
- => Projet de réhabilitation de l'ancien cavalier minier entre le Pont Césarine et le Louvre-Lens à LENS ;
- => Demande d'autorisation d'exploiter une unité de cogénération biomasse à LENS (COGESTAR 2) ;
- => Projet de réaménagement de la rue Jean Letienne à LENS.

### • HARNES

- => Demande d'autorisation d'exploiter une unité de récupération, stockage, traitement et broyage de déchets de métaux ferreux, de VHU et de tout objet en métal à HARNES (CIBIE RECYCLAGE) ;
- => Demande d'extension du plan d'épandage qui permet la valorisation comme amendement organique des boues issues de la station d'épuration et des digestats issus du méthaniseur de déchets organiques du site à HARNES (MAC CAIN) ;
- => Projet de création de la ZAC « de la Motte du Bois » à ANNAY SOUS LENS et HARNES.

### • ANNAY SOUS LENS

- => Projet de création de la ZAC « de la Motte du Bois » à ANNAY SOUS LENS et HARNES ;
- => Projet de création de la ZAC « de la Source des Moulins » à HARNES ;
- => Projet de création de la ZAC « de l'Abbaye » à HARNES.

### • VENDIN LE VIEIL

- => Demande d'autorisation d'exploiter un atelier d'usinage mécanique des métaux et alliages à VENDIN LE VIEIL (WEIR POWER & INDUSTRIAL France).

Incidences globales et cumulées faibles sur la qualité de l'air, les déplacements, la biodiversité, la gestion de l'eau entre autre

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La commune de Loison-sous-Lens (5 346 habitants) a souhaité s'engager dans un projet d'urbanisme ambitieux et exemplaire en matière de développement durable, plaçant le projet dans une démarche d'éco-cité. Un pré-diagnostic a été réalisé par le CAUE du Pas de Calais et a permis d'identifier une zone d'étude cohérente et pertinente au regard des cibles visées. Un périmètre sur la cité du 8 sur une échelle de 135 ha a été retenu.

A cet effet, trois enjeux forts ont été identifiés. L'un relatif à la réduction de l'impact environnemental des déplacements (maîtrise des GES, du CO2, développement des voies douces, réflexion sur le Bus à haute qualité de services, réflexion sur la place de la voiture). Cela se traduit par une réduction des effets de pollution sur la santé à l'échelle du quartier, effets sur l'environnement et participe à l'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble du quartier. L'autre enjeu concerne le développement de la biodiversité positive (création d'une large coulée verte du Nord au Sud support de nouveaux corridors biologiques, redonner une place à la nature en ville sur l'ensemble des espaces publics, préserver la ressource en eau. Un troisième enjeu concerne le climat et les énergies (sobriété, énergie renouvelable, formes urbaines denses et approche bio climatique, consommation limitée et réfléchie des espaces agricole).

Le projet Eco cités'inscrit dans l'ambition architecturale, urbaine, et paysagère d'EURALENS, sa qualité, l'innovation, son exemplarité, en constituent les axes forts. La qualité paysagère, le cadre de vie amélioré assurent une cohérence avec le projet Louvre-Lens ainsi qu'une dynamique de démarche participative partagée au sein d'EURALENS. L'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projet de la Région Nord Pas de Calais : BATIMENTS ET QUARTIERS DE QUALITE ENERGETIQUE ENVIRONNEMENTALE. L'inscription du projet dans le cadre du label éco-quartier national à travers la signature de la charte en avril 2013.

Les nouvelles lois « Grenelle » à travers le décret du 29/12/11, ont modifié les contenus des études d'impacts ainsi que leurs procédures. L'étude environnementale réalisée en 2011 est jointe en copie pour information. Compte tenu des critères du cas par cas sur un plan réglementaire (moins de 40 000 m<sup>2</sup> de SHON, périmètre en dessous de 100 000 m<sup>2</sup>), notre projet s'inscrit pleinement dans les paramètres ainsi prévus à cet effet.

Ainsi la volonté de la commune prenant en compte les différentes échelles d'analyse (du niveau agglomération au niveau le plus précis de la zone d'Aménagement) est d'assurer un projet le plus cohérent possible répondant aux besoins du territoire et de ses habitants.

Volonté aussi d'éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, et de réduire les effets n'ayant pu être évités ainsi que de compenser. La réflexion portée à l'échelle de la commune au niveau de l'impact sur les terres agricoles en est une illustration. En effet, dans le cadre du PLU et son PADD, beaucoup d'espaces à l'Est d'ARKEMA ont été réorientés en vocation agricole. De même que dans le cadre du projet, une zone maraîchère a été identifiée permettant une culture en bio, recréant une richesse en matière de biodiversité. De même que la volonté de la commune est de créer une trame Verte à travers ce lien Vert, favorisant la biodiversité en se reconnectant à la trame existante (boucle 18). Plus globalement, la commune a enclenché, suite à l'ABJ, un Diagnostic avec l'aide du Bureau d'Etudes EXTRA MUROS missionné à ce titre par la Région Nord Pas-de-Calais. Cela a consisté à réaliser un état des lieux sur la situation de la précarité énergétique et à mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants sur le volet énergie dans le logement et un encouragement à des actions d'amélioration du confort et des économies d'énergies dans les habitations.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

#### Objet

1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Compléments de réponses au formulaire de demande de cas par cas – Annexe 6

Etude environnementale menée à l'échelle du périmètre de 135 ha dans le cadre de la démarche AEU – AIRELE – Annexe 7

« Approche Environnementale de l'Urbanisme » vers une conception d'un projet d'écocité 8 – TANDEM+ - Annexe 8

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **LOISON-SOUS-LENS**

le, 22 novembre 2013



Le Maire  
 Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

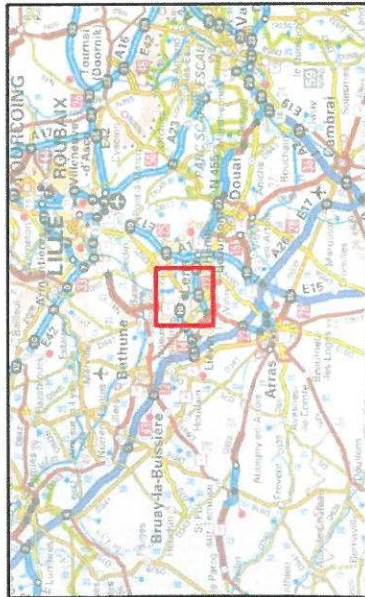
Daniel KRUSZKA L'Adjoint délégué  
 Francis DESORTERE



Commune de Loison-sous-Lens

Formulaire de demande cas par cas  
ZAC Eco cité du 8

**Localisation du projet**

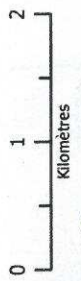
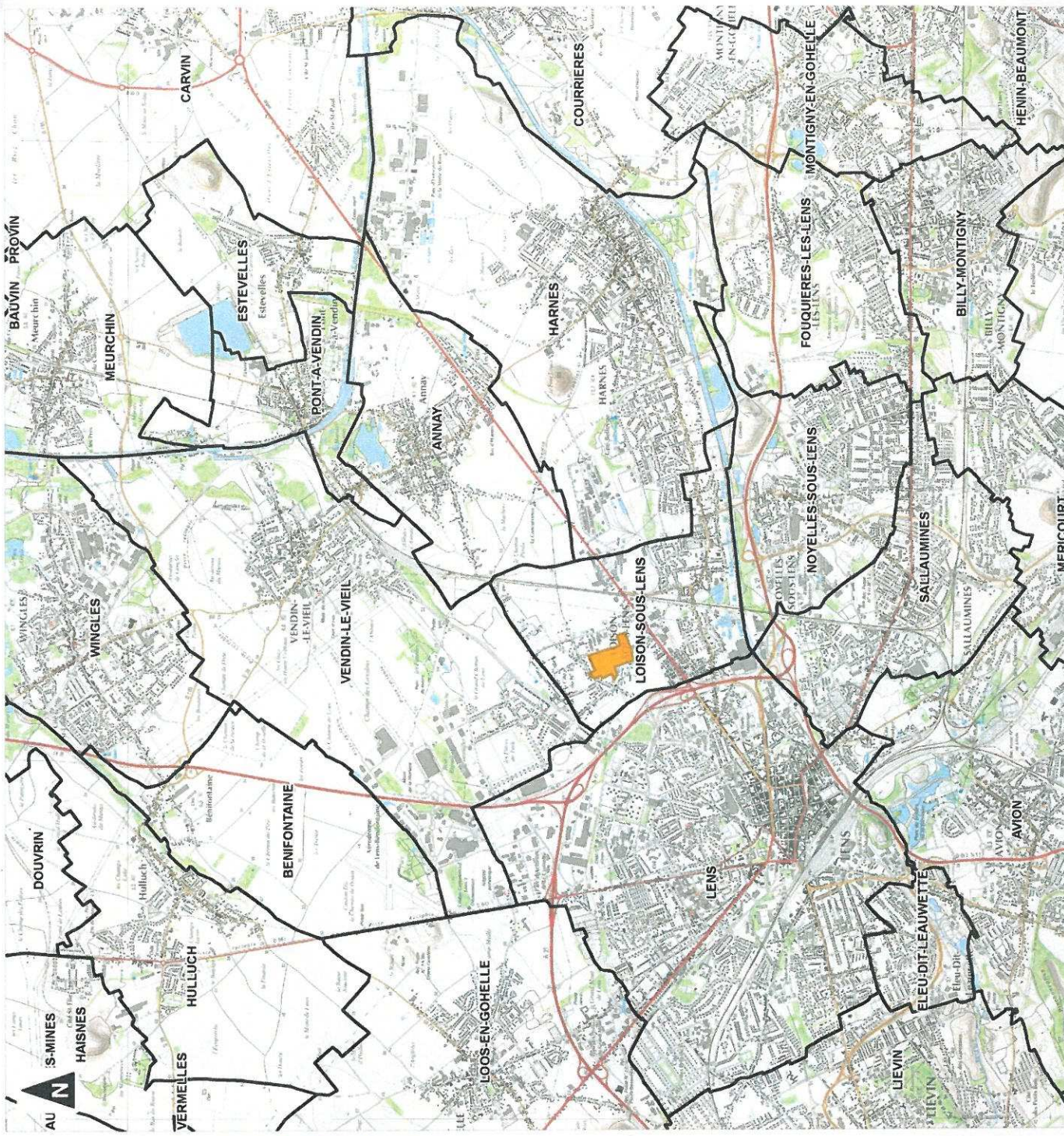


Site d'étude

Limites communales



*Annexe 2*







LOISON-SOUS-LENS  
- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 »



**Point de vue n°2**





LOISON-SOUS-LENS  
- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 »



**Point de vue n°4**



LOISON-SOUS-LENS  
- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 » -

**8.1.4 – Plan du projet**







LOISON-SOUS-LENS  
- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 » -







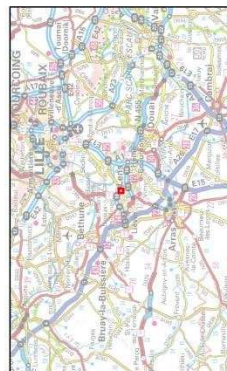
LOISON-SOUS-LENS  
- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 » -

**8.1.5 – Plan des abords du projet**

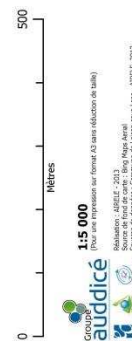


Commune de Loison-sous-Lens  
Formulaire de demande cas par cas  
ZAC Eco cité du 8

Localisation du projet



Site d'étude  
Limites communales

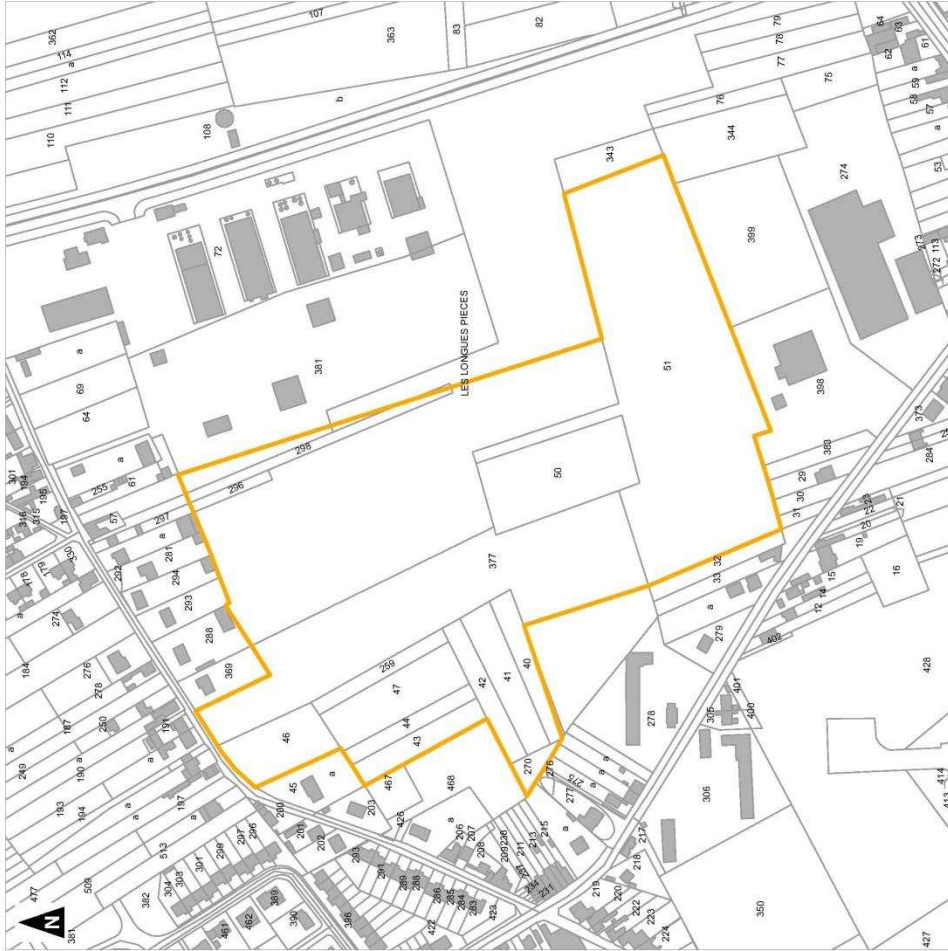






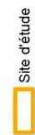
# LOISON-SOUS-LENS

- AMENAGEMENT DE LA ZAC « ECO-CITE DU 8 » -



Commune de Loison-sous-Lens  
Formulaire de demande cas par cas  
ZAC Eco cité du 8

### Localisation du projet



**1:2 500**  
Groupement  
**audicé**  
18 Boulevard de la République - 59000 Lille  
Sources de données : IGN, Service de l'urbanisme, DDT  
Commune de Loison-sous-Lens - ARBIL, 2013